

Je ne fais que signaler la chose au ministre, et je n'y mets aucune acrimonie. Je ne critique personne. Je pense qu'il y a eu un oubli quelque part. Il se peut que la décision soit retardée par un surveillant ou par quelques employés qui n'aiment pas le système, mais il me semble que c'est la majorité qui devrait l'emporter.

L'hon. M. Hamilton (Noire-Dame-de-Grâce): Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député, et je vais m'occuper personnellement de l'affaire. Étant à Ottawa, j'en ai la possibilité. Nous verrons quelle est la situation, et si nous pouvons répondre aux vœux des employés dans un domaine comme celui-ci, à moins qu'il y ait une bonne raison de ne pas le faire, nous le ferons certainement.

M. Peters: Monsieur le président, je voudrais signaler au comité que j'ai induit en erreur les honorables députés l'autre jour, quand j'ai parlé des examens subis par les commis. C'est à la page 3828 des *Débats*. Je m'en suis aperçu récemment; dans sa réponse, le ministre a été injuste, à mon avis, envers ceux que la question intéresse, car il savait probablement fort bien que je voulais parler des commis de la classe IV, et non de la classe III. Les commis des classes I, II et IV subissent ces examens, mais ce n'est pas le cas des commis de la classe III. Les observations et les propositions que j'ai formulées l'autre jour avaient trait aux commis de la classe IV.

Je suis allé aux renseignements depuis, et je constate que ces examens sont loin d'être aussi simples qu'on le croirait de prime abord. J'ai parlé, l'autre jour, à un employé qui m'a dit qu'au début, il faut 300 ou 400 heures pour apprendre la façon de procéder, surtout dans la section du tri, de sorte que ce n'est pas un examen facile. Même s'il est vrai qu'il suffit normalement de 20 ou 30 heures de travail par année pour se tenir à jour, il faut 300 ou 400 heures de travail au début; or \$150 par semestre, ce n'est pas une grosse compensation si l'on tient compte de la formation supplémentaire que cela demande.

J'ai déjà donné lecture au comité d'un extrait du *Northern News*, du 14 mars 1961, et j'ai mentionné certaines lettres qui ont trait à la question. L'autre jour, un député m'a posé une question à ce propos, mais malheureusement, il n'est pas ici en ce moment. Je lui ai dit que lorsque j'irais chez moi, en fin de semaine, je verrais le journaliste en question. J'ai dit que j'avais reçu des appels téléphoniques de Toronto, par suite de la communication adressée au *Telegram* par le journaliste. J'ai parlé au rédacteur du *Telegram* et je lui ai fait part de mes vues sur la question.

[M. Richard (Ottawa-Est).]

J'ai dit au député qui m'a demandé de confirmer ce que j'avais dit, que je verrais le journaliste en question et que j'obtiendrais, à son intention, une copie de la communication.

Je ne suis pas en mesure de trouver quoi que ce soit dans le *Telegram*. Je lis rarement ce journal. On me dit qu'on en publie plusieurs éditions pour diverses régions. Le reporter du *Telegram* de Toronto m'a assuré que cette nouvelle, du moins en partie, a paru dans le journal ce jour-là.

Je dois dire que j'ai été étonné de la force et de la vigueur qu'a manifestées le ministre à ce propos. Une autre chose m'a étonné également. Je lui concède beaucoup moins de mérite que je croyais devoir lui en accorder à propos de la question que je lui ai posée sur la création de bureaux de poste. Cette affaire continue de m'intriguer. Avais-je tort de croire qu'avant l'établissement d'un bureau de poste, on envoie des experts pour étudier la situation; que le ministre des Postes reçoit des mémoires de divers organismes exigeant ce genre de services, soit par l'entremise d'un député, soit par d'autres moyens? N'est-il pas vrai que le ministre a de ces spécialistes qui étudient la situation du point de vue du service postal disponible et des arrangements financiers nécessaires avant l'établissement d'un bureau de poste? Il importe davantage, selon moi, qu'on nous affirme que c'est bien la méthode suivie plutôt que de nier énergiquement l'exercice du favoritisme politique. Les gens veulent savoir tout simplement comment procéder pour obtenir un bureau de poste. Nombre d'entre eux sont d'avis que la seule façon, c'est de recourir au favoritisme politique.

Voici le texte de la nouvelle parue dans le *Telegram*:

Communiqués du Nord de l'Ontario.

Haileybury (14 mars, Ray De Souza)—Un immeuble fédéral pour Haileybury? Une division des travaux publics ou de la commission d'assurance-chômage ici? Voilà les questions que M. C. Foster Rice, candidat conservateur-progressiste défait de Timiskaming, aux dernières élections fédérales, consent à discuter avec Ottawa. Cependant, il veut avoir des lettres de la Chambre de commerce d'Haileybury et du conseil municipal pour l'appuyer dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral.

Hier soir, le conseil a approuvé à l'unanimité une résolution demandant au greffier municipal, M. Frank Haskett, de prier M. Rice de poursuivre cette affaire visant à obtenir un immeuble fédéral pour Haileybury.

M^{lle} Mary Lavigne, conseillère, a déclaré que ce nouvel immeuble, s'il était construit, pourrait loger un bureau de poste et peut-être une division des travaux publics ainsi qu'une division de la commission d'assurance-chômage.

Le maire, M. Arthur H. Cooke, le conseiller Ben Budgeon et M. Lavigne ont confirmé avoir été avisés par l'organisateur national du parti conservateur-progressiste, M. Grosart, de traiter avec le gouvernement fédéral par l'entremise du candidat